

REGLEMENT DU JEU CONCOURS « Chapeaux fleuris sur le thème de la nature »

Article 1 : Objet du concours

La commune organise un concours de Chapeaux fleuris sur le thème de la nature en lien avec la Foire aux plantes de Beychac-et-Caillau.

La base de l'œuvre peut être un chapeau de forme quelconque ou créée de toute pièce, et décorée à l'aide d'éléments naturels tels que fleurs, feuilles, branches, fruits, légumes... ou de matériaux de récupération : tissus, rubans, boutons, carton, papier, plastique, ficelle...

Article 2 : Modalité d'inscription

Le concours est gratuit et ouvert à tous après inscription obligatoire auprès de la mairie. Le formulaire d'inscription ainsi que le présent règlement sont disponibles sur le site internet de la commune ou à l'accueil de la Mairie.

Le bulletin d'inscription, dûment complété, est à faire parvenir à la Mairie par courrier ou par mail à ccas@beychac-cailleau.fr avant le jeudi 27 avril 2023.

Article 3 : Catégories

Les participants seront classés en une catégorie : Tout public

Une urne sera mise à disposition du public afin que chaque visiteur puisse voter pour son chapeau préféré grâce au bulletin de vote remis sur place par les organisateurs.

Les deux gagnants se verront décerner les prix suivants :

1^{er} prix : carte cadeau de 40 €

2^{eme} prix : carte cadeau de 20 €

Article 4 : Droit à l'image

Les participants acceptent que les photos de leurs créations soient réalisées et autorisent leur publication dans les supports de communication de la commune de Beychac-et-Caillau.

Article 5 : Déroulement du concours

Les chapeaux fleuris devront :

- être déposés en mairie, aux horaires d'ouverture, du vendredi 28 au samedi 29 avril 2023.

Ils seront exposés pendant toute la durée de la Foire aux plantes.

Article 6 : Palmarès et attribution des prix

Les participants sont invités à venir récupérer leur création à la fermeture de la Foire aux plantes.

A l'issue de la visite par le public, le dépouillement sera fait à 16h et un classement sera établi par catégorie. Le classement sera annoncé aussitôt et le lauréat se verra remettre un lot.

La diffusion des résultats sera faite également sur les supports de communication de la commune.

Article 7 : Dispositions diverses

Les participants inscrits à ce concours acceptent sans réserve le présent règlement.

La commune se réserve le droit de reporter ou d'annuler le concours en cas de force majeure.

JEU CONOURS « Chapeaux fleuris sur le thème de la nature » BULLETIN D'INSCRIPTION



Nom : Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

N° de téléphone :

E-mail :

Catégorie Tout public

Coupon-réponse à remettre à l'accueil de la mairie avant le 27 avril 2023.

JEU CONOURS « Chapeaux fleuris sur le thème de la nature » BULLETIN DE VOTE



Je vote pour le chapeau fleuri
n°

Le 30 avril 2023